



COMMUNE DE
COUPIAC

APPEL A PROJETS
BASE DE LOISIRS DE MASNAUT
MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC
POUR UNE ACTIVITE COMMERCIALE

Objet :

La commune de Coupiac a le privilège d'être implantée dans un Département, l'Aveyron, qui est riche de son histoire, de son patrimoine architectural et culturel, réputé pour la beauté de ses sites naturels et ses traditions gastronomiques, qui favorisent sa capacité à attirer une clientèle touristique en quête d'authenticité.

Avec son château médiéval, son plan d'eau, ses vallons arborés sillonnés par des sentiers de randonnée, ses ruisseaux, le bourg de Coupiac dispose des mêmes atouts, sur lesquels il souhaite s'appuyer pour faire la promotion d'une activité touristique, fondée sur les valeurs du développement durable et de l'écologie.

L'attractivité et le fonctionnement du site du camping et de la base de loisirs de Masnaut situé dans un cadre champêtre doivent contribuer de façon décisive à ce projet.

La commune de COUPIAC recherche un bénéficiaire, occupant qui exploitera, développera et commercialisera ce site à fort potentiel. La commune mettra à disposition exclusive du bénéficiaire les installations dont elle est propriétaire sur les parcelles B 598 / 600 / 601. La commune souhaite que ce site conserve sa vocation d'aire naturelle de loisirs.

C'est pour la réalisation de cet objectif que le conseil municipal a décidé d'établir une convention de mise à disposition du domaine public, dont les conditions sont mentionnées ci-après.

La durée de la présente convention est conclue pour une durée de 30 ans permettant un retour sur investissement à compter du 1^{er} mai 2023 et n'est pas reconductible par tacite reconduction en l'état.

Redevance

Lors de la première année « test », il s'agira uniquement du paiement d'une redevance fixe d'occupation du domaine public fixée à 150 € par mois sur la période d'exploitation soit 1^{er} avril au 31 octobre.

Critères de jugement des offres

Solidité financière et capacités professionnelles et techniques du preneur / originalité du concept et qualité de l'offre proposée / Prise en compte de l'environnement et du territoire

Déroulement de la procédure

Dépôt des dossiers :

Les plis fermés porteront la mention suivante : « Appel à projets – base de loisirs de Masnaut »

La date et heure limites de réception des dossiers est fixée au 31/03/2023 à 12h par courrier recommandé avec avis de réception ou tout autre moyen équivalent permettant de déterminer date et heure certaines, à l'adresse suivante : *Mairie de COUPIAC 1 place de la mairie 12550 Coupiac*

Dossier complet d'appel à projets consultable sur :

- Le site de la commune de Coupiac : coupiacsudaveyron.fr

Demande de renseignements complémentaires à l'adresse suivante : mairie.coupiac@orange.fr